



Des nouvelles de votre Musée

Cinquième édition du cocktail-bénéfice du Musée des Abénakis



Pour la cinquième année consécutive, les amis et partenaires du Musée se sont réunis le 24 mars dernier pour participer à notre cocktail-bénéfice annuel. Grâce à la contribution des 75 invités présents lors de la soirée ainsi que des nombreux partenaires, le Musée est fier d'annoncer qu'il a amassé la somme de 20 000 \$ qui contribuera à nos missions éducatives et culturelles.

À nouveau cette année, le Musée des Abénakis a proposé aux convives de découvrir la culture contemporaine de la Première Nation des Abénakis. La découverte culinaire de la soirée a été confiée pour une cinquième année au chef Steve Bissonette du restaurant La Sagamité, situé à Wendake. De plus, un encan silencieux proposait 12 pièces d'artistes et artisans autochtones et allochtones, dont quatre Abénakis. Un immense merci à Carmen Hathaway, Christine Sioui-

Wawanoloath, Jacques T. Watso et Joyce Panadis. Ces pièces ont ravi l'ensemble des invités présents.

Finalement, le tirage d'un forfait évasion à Essipit comprenant deux nuitées en condo ainsi qu'une croisière aux baleines aura été remporté par un chanceux de la communauté: Daniel G. Nolett. Le Musée des Abénakis tient à remercier sincèrement tous ses partenaires et convives, sans qui cet événement n'aurait pas eu autant de succès ! (suite page 8)

Mot du chef



Kwai chers membres de la Bande,

Avec notre réalité actuelle en tant que Premières Nations, nous sommes tous touchés par la souffrance que vivent nos communautés sœurs suite aux répercussions de plusieurs générations d'expériences indignes. En tant que Premières Nations, nous devons continuer d'examiner la façon dont notre histoire affecte notre avenir et le pouvoir

que nous donnons aux autres pour notre futur. Nous devons également examiner comment nous pouvons apporter notre soutien et travailler ensemble afin de résoudre les problèmes qui conduisent encore à la souffrance. Je veux que vous sachiez que mes prières sont avec ceux et celles touchés et affectés par les vagues de tragédies actuelles.

Il est primordial de reconstruire nos communautés de manière à aider nos enfants à connaître leurs racines et en être fiers. En se rassemblant et en adoptant un rôle actif dans notre communauté, de près et de loin, cela contribuera au renforcement et à la guérison de notre Nation. La réconciliation exige le rétablissement de l'âme de nos communautés. Les valeurs mises de l'avant par nos ancêtres telles que le cœur, la compassion, la collaboration seront nécessaires pour rétablir une force unie à partir de laquelle nous pourrions construire une base solide pour les générations à venir.

Nous nous occupons actuellement d'examiner les programmes, services et politiques afin d'assurer un environnement de travail efficace et sain, améliorant ainsi les services pour nos membres et leurs familles. Nous nous affairons également à mettre à jour notre manuel d'employé afin d'être davantage en mesure de répondre efficacement aux préoccupations et aux questions soulevées au cours du dernier trimestre, ce qui a compromis notre progrès en tant que Nation. Il n'y a aucun doute que la réalité des factions existantes ne peut être ignorée comme élément créant une certaine discorde, non seulement dans les milieux de travail, mais aussi au sein du milieu communautaire. C'est pourquoi nous devons continuer de tenter d'identifier ce que nous considérons comme priorités en tant que Nation, pour ensuite les appliquer, ensemble.

Paix et amitié,

Chef Rick O'Bomsawin

**ABENAKI
POWWOW
ODANAK**
KOLIPAÏÔ

Bienvenue à tous

**Black Hawk Singers
Buffalo Hat Singers
Aw8ssisak Akik**

1, 2 ET 3 JUILLET 2016

SUIVEZ-NOUS SUR



Mot des conseillers



Florence Benedict
Conseillère

Kwai,

Cinq mois se sont écoulés depuis les dernières élections. Les dossiers en cours vont bon train et nous avançons tranquillement, mais sûrement!

Les plans pour le réaménagement de la bibliothèque, située au 102 rue Sibosis, ont été réalisés par les ingénieurs du Grand Conseil et nous irons en soumission sous peu pour la suite des choses. L'objectif visé est que notre nouvelle bibliothèque soit opérationnelle avant l'été! Les travaux d'agrandissement du C.P.E, quant à eux, débiteront bientôt, avec



l'ajout de 16 nouvelles places!

Il a été proposé que le service de comptabilité du Conseil offre les services de secrétaire-trésorière pour l'année financière 2016-2017 à la Régie I.A.E.P du Bas Saint-François pour un montant de 14 000\$.

Un atelier de fabrication de paniers s'est déroulé du 24 janvier au 26 mars dernier au Musée des Abénakis d'Odanak. Je tiens à souligner le professionnalisme et la grande générosité de nos aînées formateurs: Anette Nolett, Diane Nolett et Barbara Watso.

Merci également à tous les participants: Carole, Lise, Ginette, Johanne, Mélanie, Rosalie, Charlotte, Alanis, Alice et Osalée. Un merci spécial à Nathalie Cardin (responsable à l'éducation), sans qui le projet n'aurait pu être réalisé.

En terminant, je vous souhaite à tous et à toutes, chers(es) membres de la grande famille abénakise, une très belle saison estivale et soyez tous au rendez-vous pour le Pow Wow 2016 qui se tiendra du 1^{er} au 3 juillet !

Merci et à bientôt



Claire O'Bomsawin
Conseillère

Kwai!
Bonjour à vous,
membres de la Nation abénaquise.

Je tiens à mentionner que pendant la durée de mon mandat, je m'occuperai prioritairement du dossier des aînés. Ceci ne veut pas dire que je consacrerai mes énergies qu'à ce dossier. Je crois fermement qu'en tant que conseillère, ma responsabilité est de prendre part au processus décisionnel de toutes les initiatives et politiques mise de l'avant par notre Conseil de bande.

Au cours de la dernière année, j'ai mis sur pied notre politique des aînés qui a pour objectif de briser l'isolement et d'améliorer la qualité de vie de cette partie de notre population en utilisant toutes les ressources à ma disposition, afin de combler de mon mieux leurs besoins. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Vers la mi-avril, j'ai discuté avec mes collègues conseillers d'un programme important à mes yeux, celui des travaux mineurs. Ce petit programme peu coûteux a pour but d'aider les membres de la communauté d'Odanak à réparer les demeures nécessitant des travaux légers ou urgents. J'espère ardemment le renouvellement de ce programme.

Je veux vous rappeler l'importance d'assister aux assemblées publiques, de poser des questions et de donner votre opinion sur les sujets qui vous touchent. Ceci est la meilleure façon d'avoir le sentiment que vous, la population, avez le pouvoir de changer les choses. Votre participation et votre implication sont nécessaires à la santé de notre démocratie.

Pour conclure, je tiens à féliciter Joyce Panadis pour son intronisation à titre de membre signataire de l'Institut des Arts Figuratifs du Québec. Cet organisme sérieux accueille uniquement parmi ses membres des artistes émérites, dont le talent et la qualité des œuvres sont remarquables. Je vous invite à consulter le site web de l'Institut pour avoir une meilleure idée de la mission de cet organisme.

Merci de l'attention que vous avez porté à mon message.

Respectueusement



Réjean OBomsawin,
Conseiller

Kway Mziwi Wôbanakiaj,

CHÈRE POPULATION ABÉNAKISE,

Je suis heureux d'entreprendre ce nouveau mandat avec des objectifs qui, depuis peu, prennent déjà forme. Je m'occupe en priorité des dossiers de l'Éducation et des Terres.

ÉDUCATION

Mon objectif principal pour ce dossier est d'«Approfondir nos acquis pour assurer une durabilité de notre nation vivante Abénakise à travers l'éducation».

Pour ce faire, les réunions vont bon train afin de rassembler les ressources de différents services offerts (garderie, aide aux devoirs, etc.) et des instances scolaires pour répondre adéquatement aux besoins de tous les membres. Aussi, dans les prochaines semaines, je veux m'adresser directement aux membres afin de connaître vos besoins et attentes face à ces services déjà existants et regarder ensemble les améliorations à apporter s'il y a lieu. Je vous invite à

participer en grand nombre pour une meilleure efficacité.

En ce qui concerne l'enseignement de notre culture, nous possédons déjà du matériel pédagogique. Il s'agit d'un cursus de base conçu pour l'enseignement aux élèves du primaire, dont j'ai validé les informations. Je compte donc proposer une application systématique de ce cursus dans les écoles primaires afin qu'il fasse partie du programme pédagogique. Cette application pourra être desservie et adaptée, le cas échéant, selon les régions où vous habitez et je pourrai aller le présenter aux commissions scolaires, selon vos demandes.

Il va sans dire que nous avons besoin davantage de matériel pour pouvoir instaurer un cursus au secondaire, voire même au collégial. En considérant que vous êtes en grand nombre des personnes qui ont fait des études supérieures et que vous pratiquez dans des champs d'expertise variés, je me permets de vous inviter à participer, sur une base volontaire, à un exercice démocratique en mettant à profit vos connaissances via votre vision abénakise et me faire part de celles-ci.

Le but est d'avoir plusieurs connaissances à élaborer à propos de différentes disciplines telles que les sciences appliquées, l'astronomie, le droit, la pédagogie, pour ne nommer que celles-ci. Vous pouvez m'envoyer votre contenu par courriel au obomsawinr@gmail.com pour qu'éventuellement, nous puissions tous nous

réunir et former une table de concertation permanente pour l'éducation abénakise. Ainsi, il nous sera possible de construire un programme éducatif de qualité avec des informations véridiques à propos de notre Nation et par la suite, le faire appliquer par des Abénakis avertis dans les institutions scolaires et les actions communautaires.

Ensemble, la Nation Abénakise en éducation fera sa marque!

TERRES

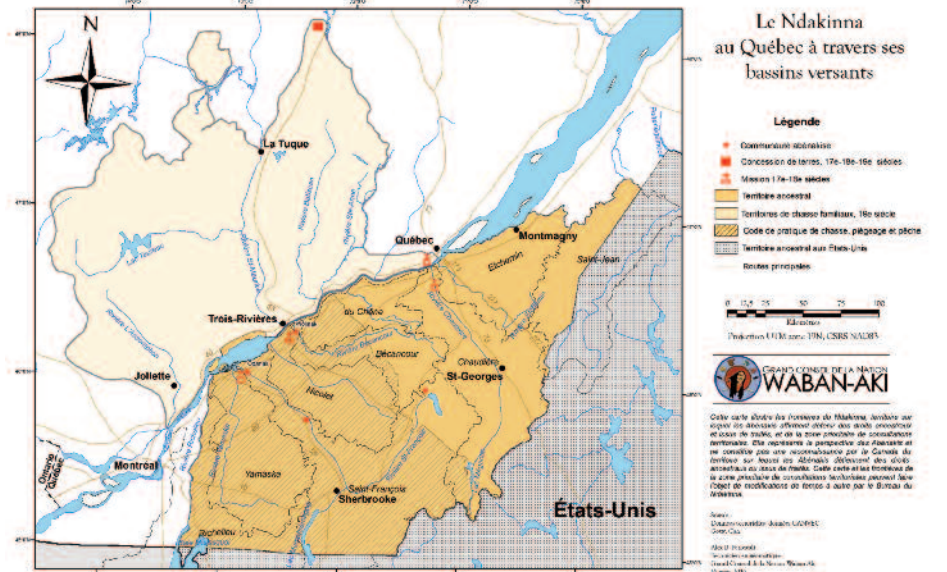
Ce dossier est toujours d'actualité dans mes objectifs comme représentant, autant pour le Conseil des Abénakis d'Odanak que pour le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki. Tout d'abord, j'en profite pour féliciter l'équipe du Bureau du Ndakinna et souligner leur travail

acharné pour informer notre population et l'éduquer sur l'importance de protéger notre environnement et nos droits ancestraux.

J'ai inséré ci-dessous la carte de notre territoire ancestral que nous utilisons et qui démontre une très grande superficie. Nous occupons le territoire de nos ancêtres depuis plus de 12 000 ans. Si vous avez des questions, je demeure à votre disposition.

KCHI NIWASKW (LE CRÉATEUR)
VOUS PROTÈGE!

Réjean OBomsawin,
Conseiller au Conseil des Abénakis d'Odanak
Représentant au Grand Conseil de la Nation Waban-Aki



Mot des conseillers



Alain OBomsawin
Conseiller

Bonjour,

Voici un petit résumé de l’avancement des dossiers qui m’ont été attribués en tant que conseiller :

Restaurant Le Calumet

Depuis le mois de février, je suis en charge de rencontrer les personnes qui souhaitent louer le restaurant Le Calumet. Au moment d’écrire ces lignes, une visite avait été effectuée et cinq personnes avaient démontré de l’intérêt. À suivre...

Les églises

Une certaine somme d’argent a été offerte aux églises anglicane et catholique afin d’aider les employés dans l’administration et/ou pour les autres dépenses reliées à l’établissement telles que chauffage, électricité, etc.

L’église anglicane d’Odanak fut inspectée par un ingénieur en bâtiment, ainsi que par un ingénieur

en structure afin d’établir un carnet de santé à jour de l’établissement. Une copie de ces rapports sera remise au comité de La Mission St. Francis de l’Église anglicane d’Odanak. De plus, nous avons malheureusement appris que notre demande d’aide financière faite auprès du Conseil du Patrimoine religieux du Québec a été rejetée. Des démarches ont donc été entreprises afin de permettre à l’Église anglicane d’être admissible au programme.

Santé

Quelques personnes nous ont signalé leur inquiétude quant à la fiabilité du transport médical. En effet, certaines personnes craignent que si pour quelque raison que ce soit le chauffeur désigné ne peut effectuer de transport, aucune personne ne puisse le remplacer. Je tiens donc à rassurer ces personnes en les informant que Madame Claire Laramée assurera le transport médical en cas de besoin.

Politique culturelle

Un accord de principe fut passé entre le Conseil de bande d’Odanak et celui de Wôlinak voulant que s’il y a entente pour avoir un coordonnateur du programme pour le dossier de politique culturelle, que ce dernier soit régi par la Nation Waban-Aki. Pour l’instant, nous sommes toujours en attente de la confirmation de participation au programme du Conseil de bande de Wôlinak.



PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Samedi 28 mai 2016 à 13 h 30

Pour plus de renseignements

450 568-2810

Survol du jugement de la cause Daniels

Voici ce qu’une lecture préliminaire du jugement de la cause Daniels faite par notre procureur David Schulze, du cabinet d’avocats Dionne et Schulze, nous laisse comprendre :

- Les Métis et les Indiens non inscrits sont des « Indiens » aux fins du partage des compétences entre les provinces et le fédéral – « les contextes historique, philosophique et linguistique établissent que les « Indiens » visés au par. 91(24) englobent tous les peuples autochtones, y compris les Indiens non inscrits et les Métis ».
- Ceci ne devrait pas surprendre puisque la Cour suprême avait déjà décidé en 1939 que les Inuit sont des « Indiens » aux fins du partage des compétences et de responsabilité fédérale.
- Ni le terme « Métis » ni le terme « Indien non inscrit » n’est défini aux fins du jugement Daniels : la cour reconnaît des « ambiguïtés d’ordre définitionnel » qui seront résolues

dans le futur – elle voulait seulement « décider si les deux groupes, peu importe la façon dont on les définit, sont visés par le par. 91(24) » de la Loi constitutionnelle de 1867.

- La Cour souligne qu’elle ne décide pas si un groupe possède des droits ancestraux ou droits issus de traité qui seraient protégés par l’art. 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.
- Enfin, la Cour mentionne « que le fait de conclure que les Métis et les Indiens non inscrits sont des « Indiens » visés au par. 91(24) ne crée aucune obligation de légiférer », c’est-à-dire que même si le fédéral a le pouvoir d’adopter des lois à leur égard, il n’aucune obligation de le faire.
- S’il n’y a aucune obligation fédérale de légiférer à l’égard des Métis ou des Indiens non inscrits, nous estimons qu’il n’y a pas non plus d’obligation de dépenser de l’argent sur eux – cela reste soumis à la discrétion du gouvernement.

Mot du directeur général



DANIEL G. NOLETT,
Directeur général, Conseil des Abénakis d’Odanak

Kwaï aln8bak! Sigwan kizi païa!

Nous avons reçu une confirmation d’Affaires Autochtones et du Nord Canada (AANC) en février dernier qu’ils nous offriraient finalement un financement de 93 731\$ pour l’achat de nos équipements de déneigement acquis en décembre dernier pour un montant de 228 000\$. Une lettre signifiant notre mécontentement a été envoyée à M. Bruce Labrador, gestionnaire régional en immobilisations et logement à AANC. Nous avons reçu une lettre d’AANC l’automne dernier à la suite de notre demande de financement pour l’achat des équipements de déneigement en question nous informant que l’achat de ces équipements était admissible sans toutefois préciser qu’il ne l’était qu’à 35% seulement. C’est toutefois dans l’optique que la dépense était admissible que nous avons procédé à l’achat.

Nous avons obtenu un financement additionnel de 82 423\$ d’AANC pour les travaux d’infra-structures du nouveau bureau administratif (automne 2014) et

pour différents travaux de réparation des bornes-fontaines et de nos rues tels que des travaux de réparation de pavages (2015-2016). C’était une manne tombée du ciel! Nous ne nous en y attendions pas du tout. Cette somme reçue nous permet donc de dégager des fonds qui pourront servir à d’autres travaux dans le futur.

À la fin du mois de février dernier, le Chef Rick O’Bomsawin a signé l’accord de financement du Secrétariat aux Affaires Autochtones (SAA) pour un montant de 400 000\$. Cette entente se veut un nouvel investissement en développement économique pour le Conseil, qui consiste à la phase II de la construction d’un motel industriel à côté de celui déjà existant le long de la 132. Ce montant provient de notre entente de notre Fonds d’Initiatives Autochtones 2 (FIA 2) avec le SAA. Ce projet avait été soumis au SAA à l’automne 2014 et il leur aura fallu un an et trois mois pour finalement analyser et accepter notre projet. Le coût de construction du bâtiment est évalué au montant de 800 000\$. Si nous ajoutons les coûts de la préparation du terrain et le prolongement des infrastructures, le total du coût du projet s’élèvera à environ 1,5 million de dollars. Une somme de 400 000\$ sera octroyée par FIA 2, tandis que l’autre partie proviendra d’un emprunt que le Conseil contractera auprès d’une institution financière.

Le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki occupe présentement les locaux de l’ancien bureau administratif du Conseil de bande, situé au 102 Sibosis et ce, depuis février, soit après que les travaux de rénovation furent terminés en janvier dernier.

Concernant la contestation de l’article 6 et ses effets discriminatoires, le gouvernement du

Canada avait porté la décision de la Cour Supérieure du Québec qui nous était favorable, en appel l’automne 2015. En fin de février dernier, nous recevions la nouvelle que le gouvernement du Canada retirait son appel; ce qui fait en sorte que la décision de la Cour Supérieure tient toujours. La Loi sur les Indiens sera modifiée afin de tenir compte de cette nouvelle décision de la Cour. Il y aura donc des gens au Canada qui auront droit à l’inscription une fois l’article de la Loi sur les Indiens modifiée. Le processus pourrait cependant prendre environ un an et demi.

Le Conseil a fait une demande de financement à AANC pour la réalisation d’une étude de faisabilité pour une offre d’hébergement récréotouristique sur le terrain du juge Gill. C’est une étude qui nous permettra de dire si oui ou non le projet d’offrir de l’hébergement en tente de type « Huttopia » serait faisable. De plus, nous ferions également une étude de faisabilité pour des sentiers d’interprétation illuminés qui seraient situés dans ce même secteur. Nous sommes en attente à savoir si AANC financera ou non cette étude.

En terminant, le Conseil compte investir environ 50 000\$ pour la relocalisation de la bibliothèque d’Odanak. En effet, nous avons appris que la bibliothèque ne rencontrait plus les normes du Réseau Biblio en termes de superficie. Des démarches ont donc été entreprises avec le Réseau Biblio et les Services techniques du GCNWA afin d’élaborer des plans et devis qui respecteraient les normes de ce réseau. Si toutefois ce plan ne fonctionnait pas, nous envisageons de relocaliser la bibliothèque dans la salle de conférence de l’ancien bureau administratif du Conseil de bande.

Les travaux débuteraient alors au printemps.



PLAN DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE

Nous venons de terminer l'activité de planification pour les cinq prochaines années (2016-2021). Ce plan quinquennal tient compte des résultats obtenus par l'Étude du Mieux-Être communautaire réalisée en 2015, ainsi que les données recueillies à ce jour. Puis le plan sera soumis au Conseil pour approbation pour Santé Canada.

MÉDECIN

Depuis le 2 mars 2016, la Dre Pascale Robert reçoit des patients au Centre de Santé d'Odanak. La priorité est accordée aux membres ainsi qu'à leur famille immédiate (conjoint et enfants) qui n'ont pas de médecin de famille. Cependant, une plage horaire est aussi réservée pour les sans rendez-vous. Communiquez avec le Centre de Santé pour plus d'informations.

Bon printemps à vous tous!

Deny Obomsawin
Directeur des Services de Santé
Centre de Santé d'Odanak

Démasquer les risques pour la santé

Ce que vous pouvez faire!

Le début du printemps

- Ne traversez pas un plan d'eau gelé une fois que la température a commencé à grimper, car on ne peut pas toujours remarquer la présence de glace instable.

Le soleil et les températures élevées

- Appliquez de la crème solaire à FPS modéré (au moins un FPS de 15) et utilisez un baume pour les lèvres qui offre une protection FPS.
- Assurez-vous de boire assez d'eau avant et pendant vos sorties et assurez-vous d'avoir accès à de l'eau potable salubre.

Avant de vous aventurer dans les bois...

- Dites à quelqu'un où vous vous rendez et quand vous prévoyez revenir.
- Assurez-vous d'avoir tout le combustible, la nourriture, les vêtements, le matériel de camping et de l'eau potable dont vous avez besoin.

De l'eau propre et salubre

- Utilisez du matériel de purification d'eau, ou faites-la bouillir à gros bouillons pendant au moins une minute complète avant de la consommer.

Aller à la pêche

- Portez toujours un gilet de sauvetage ou un vêtement de flottaison individuel (VFI) et ayez-en toujours en nombre suffisant à bord de votre embarcation.
- Assurez-vous que votre bateau et votre moteur sont en bon état, et apportez des rames.
- Lorsque vous nettoyez des poissons, lavez bien votre espace de travail pour éviter de contaminer d'autres aliments.

La chasse au gibier et la cueillette de nourriture et de produits médicinaux

- Portez des vêtements de chasse durables, chauds et visibles.
- N'utilisez pas de vieille grenaille de plomb.
- Retirez la grenaille de l'animal rapidement et le plus soigneusement possible pour minimiser le risque.

Nos animaux et ces insectes agaçants

- Portez des vêtements qui couvrent la peau et appliquez un produit insectifuge qui contient du DEET.

Respirer librement

- Si vous avez une pompe pour vous aider à respirer, gardez-la sur vous en tout temps.
- Pendant les jours où la qualité d'air est mauvaise, il peut être préférable de rester à l'intérieur et de limiter toute activité ardue à l'extérieur.

L'impact des contaminants environnementaux

Sources d'eau et nourriture

- Ne nagez pas, ne vous lavez pas et ne pêchez pas à proximité des égouts d'évacuation d'eau ou des sites de rejet industriels.
- Évitez tout contact direct de la peau avec des produits chimiques (pesticides, herbicides, engrais, etc.) et un équipement de protection approprié.

Fumée et vapeurs

- Évitez d'inhaler des vapeurs qu'émettent des produits tels que : du kérosène, de la gazoline et d'autres solvants.

Élimination des déchets

- Éliminez vos déchets correctement - y compris les déchets d'origine humaine et animale.

Comment les changements climatiques peuvent influencer la vie à l'extérieur

- Partagez vos observations sur les changements environnementaux avec votre communauté.
- Surveillez la nourriture entreposée à l'extérieur pour vous assurer qu'elle reste sèche ou gelée.

Paule Leiby

Représentante en Santé Communautaire (RSC)

Référence :

<http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/promotion/public-publique/home-maison/fn-pn/summer-ete-fra.php#a7>



CONFIDENTIALITÉ

Saviez-vous que :

- Il existe des restrictions légales à l'accès au dossier?
- Le conjoint n'est pas un représentant de l'utilisateur? Il ne peut donc signer aucun consentement à l'accès au dossier de son conjoint.
- Le parent ne peut pas faire seul une demande d'accès au dossier de son enfant de 14 ans et plus? L'enfant doit être consulté et doit donner son autorisation. Ce consentement de l'enfant doit être libre et éclairé.
- S'il y a un bris de confidentialité de la part d'un membre du personnel, des sanctions peuvent être appliquées.

Droit à la confidentialité : « Toute personne a droit au respect de sa vie privée. »

Droit au respect : « Toute personne a droit au respect de sa réputation et de sa vie privée. Nulle atteinte ne peut être portée à la vie privée d'une personne sans que celle-ci y consente ou sans que la loi l'autorise. »

Marie-Pier Nolin
(Remplacement d'Andréanne Gouin)
Gestionnaire de l'information de la santé du Québec
(Archiviste médicale)

Référence :

<https://www.agisq.ca/boutique.asp?TypIde=2&MnuPer=0&MnuIde=2>



La cinquième maladie

Maladie éruptive de l'enfant d'âge scolaire et préscolaire

L'incidence d'une maladie éruptive varie d'une année à l'autre. On peut toutefois noter plusieurs cas de **cinquième maladie** durant l'année 2015-2016.

Elle a été nommée ainsi puisqu'elle a été la cinquième maladie à être découverte parmi le groupe des éruptions cutanées infectieuses. Cette maladie est la cause du virus nommé **Parvovirus 19**.

Elle touche le plus souvent les enfants d'âge scolaire (5-10 ans), mais n'épargne pas les adultes ni les tout-petits. Elle survient principalement à la fin de l'hiver, durant le printemps. Elle possède une période d'incubation d'environ 14 jours et sa contagiosité est de 1 à 5 jours avant l'éruption. On la démarque des autres infections, car elle débute avec des joues rouges qui donnent l'impression d'avoir été giflées. Par la suite, l'éruption s'étend aux membres, surtout les avant-bras et les cuisses et parfois au reste du corps. Éruptions que l'on compare à des motifs de broderie. Au cours des semaines qui suivent la maladie, des rougeurs peuvent apparaître de nouveau par la pression, la chaleur, le soleil et l'exercice.

L'enfant aura malgré tout, un bon état général, habituellement pas de fièvre, parfois des démangeaisons et les adultes présentent souvent aussi des douleurs aux articulations. L'éviction scolaire n'est pas indiquée puisque la maladie n'est plus contagieuse au stade éruptif. Nécessite un traitement des symptômes au besoin puisque la guérison est spontanée en 2-5 semaines. Bien qu'elle soit bénigne pour les enfants et adultes, elle peut s'avérer dangereuse pour un fœtus qui risquera alors de développer une anémie grave. Lorsqu'une femme enceinte est exposée à la cinquième maladie, elle doit consulter son médecin. Il n'existe pas de vaccin contre cette maladie, le seul moyen d'être immunisé est d'avoir développé des anticorps après avoir été exposé à la maladie. On croit que 50 % des adultes ne sont pas immunisés contre la 5^e maladie.

Au besoin, consultez-nous au Centre de santé!

Marcelle Hannis
Infirmière SMI, poste 233

Jean-Bernard Girodias / CHU Sainte-Justine, Montréal / octobre 2010



Administration

Registre des Indiens

Nouvelle procédure pour le renouvellement d'une carte de statut d'Indien :

Prenez note que nous ne pouvons plus envoyer de cartes de statut d'Indien par la poste. Dorénavant, les membres devront se déplacer à nos bureaux pour renouveler leur carte de statut d'Indien tout en communiquant avec nous d'abord afin d'obtenir un rendez-vous. Un membre peut également demander un renouvellement de sa carte auprès d'Affaires Autochtones et du Nord Canada en remplissant les formulaires prévus à cet effet qui se trouvent sur leur site Internet

au : www.aadnc-aandc.gc.ca.

Nous pouvons également faire parvenir ces formulaires par la poste.

Les numéros de formulaires sont les suivants :

83-111 (formulaire du répondant) et 83-130 (formulaire d'un demandeur adulte) ou 83-131 (demandeur de 15 ans et moins).

Changement d'adresse ou événement (s)

N'oubliez pas de communiquer avec nous dans les cas suivants :

- Changement d'adresse
- Décès d'un membre statué
- Mariage • Divorce • Naissance.

Nathalie Cardin

Éducation

Politique à l'éducation

Nous tenons à vous informer que la politique à l'éducation - volet postsecondaire est actuellement en révision.

Nous vous invitons à consulter notre site web au www.caodanak.com, sous l'onglet « Service –Éducation » régulièrement puisque de l'information y sera ajoutée prochainement afin que vous soyez informé adéquatement sur le programme à l'éducation - volet postsecondaire.

Si vous souhaitez avoir plus de renseignements concernant le département de l'éducation, il est possible de rejoindre nos agentes par courriel via les adresses ci-dessous :

Ann Landry – Cégep
alandry@caodanak.com

Nathalie Cardin – Université
ncardin@caodanak.com

Siège d'auto pour enfants



ÉRIC CLOUTIER,
Directeur de police

Pourquoi faut-il garder le siège d'enfant orienté vers l'arrière le plus longtemps possible?

Réponse : Les collisions frontales sont plus fréquentes et occasionnent habituellement des blessures plus graves. Lorsque leur siège est orienté vers l'avant, les jeunes enfants courent donc plus de risques de blessure. En effet, leur tête est lourde proportionnellement au reste de leur corps, les os de leur colonne vertébrale ne sont pas complètement formés, leurs ligaments présentent une grande laxité et les muscles de leur cou ne sont pas assez forts pour bien retenir leur tête en cas de collision. Lorsque les enfants sont installés dans un siège d'auto orienté vers l'arrière, la force de l'impact est répartie sur l'ensemble de leur corps plutôt qu'uniquement sur les points de contact avec les courroies du harnais, soit les hanches et les clavicules. Dans cette position, le dossier du siège soutient la tête, le cou, la colonne vertébrale et le bassin de l'enfant.

Que dit la loi en matière de siège d'auto pour enfants, et quelle est la pénalité en cas d'infraction?

Réponse : L'article 397 du Code de la sécurité routière (CSR) mentionne ceci

- Dans un véhicule en mouvement, il est obligatoire que tout enfant mesurant moins de 63 cm en position assise soit installé dans un siège d'auto pour enfants.

Ce siège doit être :

- conforme aux règlements de Transports Canada;
- adapté au poids et à la taille de l'enfant;
- utilisé et installé conformément aux instructions du fabricant.

Un policier qui constate une infraction à l'article 397 peut donner une amende de 80 \$ à 100 \$ et trois points d'inaptitude. D'autres frais peuvent s'ajouter à ce montant.

Dans un même ordre d'idées, la question suivante a été soulevée :

Quelles sont la réglementation et la pénalité pour l'usage d'un siège d'auto périmé?

Réponse : L'article 397 du CSR, mentionné ci-dessus, est celui qui se rapporte à l'utilisation du siège d'auto pour enfants. Dans cet article, il est exigé que le siège d'auto soit installé conformément aux instructions du fabricant. C'est le fabricant qui détermine la date d'expiration de son siège; ce n'est pas une exigence réglementaire. Ainsi, un siège d'auto expiré n'est plus conforme aux instructions du fabricant et n'est donc plus en règle selon l'article 397 du CSR. La pénalité est la même que pour toute infraction en matière de siège d'auto pour enfants, soit une amende de 80 \$ à 100 \$ et trois points d'inaptitude.

Pour procéder à la vérification de votre siège d'auto, contactez-nous au 450-568-3733 poste 2 afin de prendre rendez-vous avec un policier.



**SERVICE AUX RÉSIDENTS
SEULEMENT**

**MODE D'ACCÈS AU SITE
DE DÉPÔT D'ODANAK**



1. Pour entrer dans le site et pour l'ouverture des barrières, vous devez être accompagné d'un des responsables du site de dépôt.
2. Pour tous les projets de dépôts, entrez en contact avec le Conseil des Abénakis d'Odanak pour accéder au site.
3. En dehors des heures d'ouverture du Conseil, prenez un rendez-vous au préalable avec l'un des responsables en téléphonant au Conseil.

Conseil des Abénakis d'Odanak
450 568-2810

104, rue Sibosis, Odanak

Lundi au jeudi 8 h à 16 h et vendredi 8 h à 12 h

ACCEPTÉS SANS FRAIS

Tourbe et terre végétale « topsoil »

Branches et troncs d'arbre

Terre et sable

Feuilles mortes et gazon

Refusés

Pierre, ciment et asphalte

Bois de construction

Déchets

Tout autre matériau



Environnement et terre d'Odanak

Opération nettoyage des boisés

Une grande opération nettoyage s’est déroulée à l’automne dernier. Durant 10 semaines, Luc Gauthier, Christopher Coughlin, Kenny Panadis, Danny Gill et Steve Williams (Bureau environnement et terre d’Odanak) aidé de Éric Gauthier (Travaux publics d’Odanak) ont travaillé avec acharnement afin de vider les boisés d’Odanak d’une quantité impressionnante de déchets. À l’exception de quelques sites, tous les secteurs identifiés en 2014 ont été nettoyés par l’équipe.

Au total, 5 gros conteneurs et 3 conteneurs de métal de déchets ont été enlevés de nos boisés communautaires. Beaucoup de cette ferraille (électroménagers, autos, contenant en métal, etc.) provenait d’une époque lointaine où il était normal de se débarrasser des ordures dans le bois. Ce nettoyage aura réglé cette situation. Par contre, nous avons trouvé beaucoup de déchets placés récemment dans les boisés, principalement des gros rebuts (meubles, linges, électros, etc.) et des résidus de construction. De plus, nous avons dû nettoyer plusieurs caches et campements ensevelis d’ordures. Enfin, certains résidents accumulent des quantités excessives de matériel sur leur terrain. Ceci n’est pas convenable et pourrait faire l’objet de repréaillles par le Conseil étant donné les risques pour la sécurité publique que cela représente.

Comportement à adopter pour le bien commun de notre communauté :

Gros rebuts :
Une collecte de gros rebuts est organisée à Odanak deux fois par année. Lors de cette journée, vous pouvez mettre au chemin vos vieux électroménagers, toiles de piscines, tapis, préart, matelas, meubles, etc. Vous pouvez donc les accumuler et vous en départir gratuitement lors de ces deux journées qui auront lieu cette année le 2 mai et le 3 octobre 2016.

Caches et campement temporaire :
Il est important de comprendre que les boisés d’Odanak sont la propriété de tous les membres de la communauté. Vous devez ramasser vos déchets lorsque vous sortez du bois. Les autres utilisateurs du secteur n’ont pas à vivre dans vos ordures. Pareillement, à la fin de la vie de votre cache ou de votre campement temporaire, il est de votre responsabilité de la/le démonter et de remettre le site à l’état dans lequel vous l’avez emprunté.

Témoin d’une accumulation de déchets :
Si vous voyez un tas de déchets en vous promenant dans le bois, avertissez-nous. Nous allons faire d’autres petites campagnes de nettoyage afin de rendre les boisés propres et sécuritaires.

Merci!



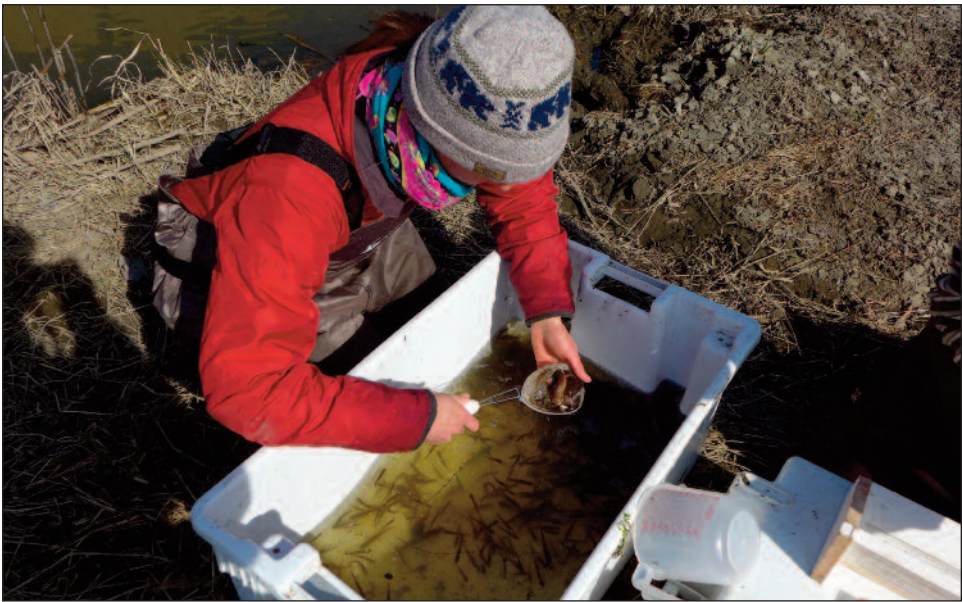
Opération nettoyage des boisés à l’automne 2015



Opération nettoyage des boisés à l’automne 2015



Mené d’herbe adulte



Capsule « Espèce en péril à Odanak »

Mené d’herbe

Le mené d’herbe (Notropis bifrenatus) est un petit poisson mesurant de 4 à 6 cm une fois adultes. Il est présent uniquement en Amérique du Nord. Il possède de grands yeux, une bande foncée le long des flancs se poursuivant sur un museau court et un point noir au début de la nageoire caudale (queue). Il vit dans les zones herbeuses des rivières et du fleuve Saint-Laurent ou dans les marais qui les bordent.

La pollution agricole et le développement le long des cours d’eau détruisant les herbiers aquatiques et les milieux humides riverains menacent la survie de cette espèce.

Bien qu’ils soient très fréquents dans la région d’Odanak (dans la rivière Saint-François et dans le lac Saint-Pierre), les populations de mené d’herbe sont en déclin au Canada.

À Odanak, ce petit poisson dont la survie de l’espèce est préoccupante au Canada se retrouve dans le nouveau cours d’eau aménagé entre la rivière Saint-François et le 1^{er} marais de commune et dans le marais. Il utilise ce cours d’eau et ce marais comme site d’alimentation et de reproduction. Les travaux visant la perchaude au 1^{er} marais de la commune sont aussi bénéfiques pour ce petit poisson.

◀ Identification des poissons dans le nouveau cours d’eau reliant le 1^{er} marais de la commune d’Odanak à la rivière Saint-François

Pour des photos, vidéos et de l’information sur nous, visitez notre page Facebook : Bureau environnement et terre d’Odanak



Merci, Wli wni
L’équipe d’été 2016 du Bureau environnement et terre d’Odanak : Christopher Coughlin, Mathieu Lavoie, Julie Pommainville (stagiaire de l’UQAM), Luc Gauthier, Émilie Paquin, Steve Williams et Michel Durand

62, rue Waban Aki, Odanak, Québec, Canada, J0G 1H0
Tel : 450 568-6363 Fax : 450 568-6385
odanakenvironnement@gmail.com
Site web : <http://www.cbodanak.com/environnement-et-terre.html>



Ndakinna : Oléoduc Énergie Est - Un projet qui vous concerne



Détail de la carte du lac Saint-Pierre rive nord. La ligne pointillée est le tracé prévu, le point rouge, une station de pompage et les poissons des lieux de pêche fréquentés par des membres Abénakis.



Détail de la carte de l'embouchure des rivières Batiscan (à gauche) et Sainte-Anne (à droite). En plus de lieux de pêche, cette carte présente aussi un lieu de cueillette..

L'oléoduc Énergie Est de l'entreprise albertaine TransCanada a fait couler beaucoup d'encre au Québec depuis quelques mois. Ce projet, visant à installer une canalisation pour transporter du pétrole de l'ouest du Canada et des États-Unis vers les provinces et les raffineries de l'Est, et ultimement en permettre l'exportation par bateau est de plus en plus controversé au Québec. Depuis son revers à Cacouna, où le projet d'un port en eaux profondes a été annulé en raison de la présence d'habitats essentiels pour le béluga, une espèce en voie de disparition, l'opposition au projet n'a cessé de prendre de l'ampleur.

Plusieurs municipalités, suivies de l'ensemble de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) se sont opposées au projet dans sa forme actuelle, craignant l'impact sur leurs sources d'eau potable. La cause principale de leur opposition? L'oléoduc projeté traversera plusieurs rivières, à proximité du fleuve Saint-Laurent, qui ensemble représentent la

réserve d'eau potable d'une part importante des Québécois. Ces municipalités ne sont pas convaincues de la capacité de la compagnie à gérer un éventuel déversement sans que cela n'ait des conséquences importantes sur l'environnement.

En revanche, TransCanada prévoit une panoplie de mesures de sécurité, de prévention, et d'intervention en cas d'urgence pour s'assurer de la sécurité de ses installations et des ressources avoisinantes. Tant durant la mise en place, où chacune des pièces est inspectée minutieusement, que durant l'exploitation où des équipements à la fine pointe de la technologie et des équipes d'experts font la surveillance en temps réel de l'oléoduc. En cas de déversement, l'entreprise dit être en mesure d'arrêter le flux de pétrole en environ 10 minutes. Par la suite, suivant des plans d'intervention établis à l'avance, des équipes d'urgence seraient mobilisées sur le terrain pour contenir et nettoyer le pétrole déversé.

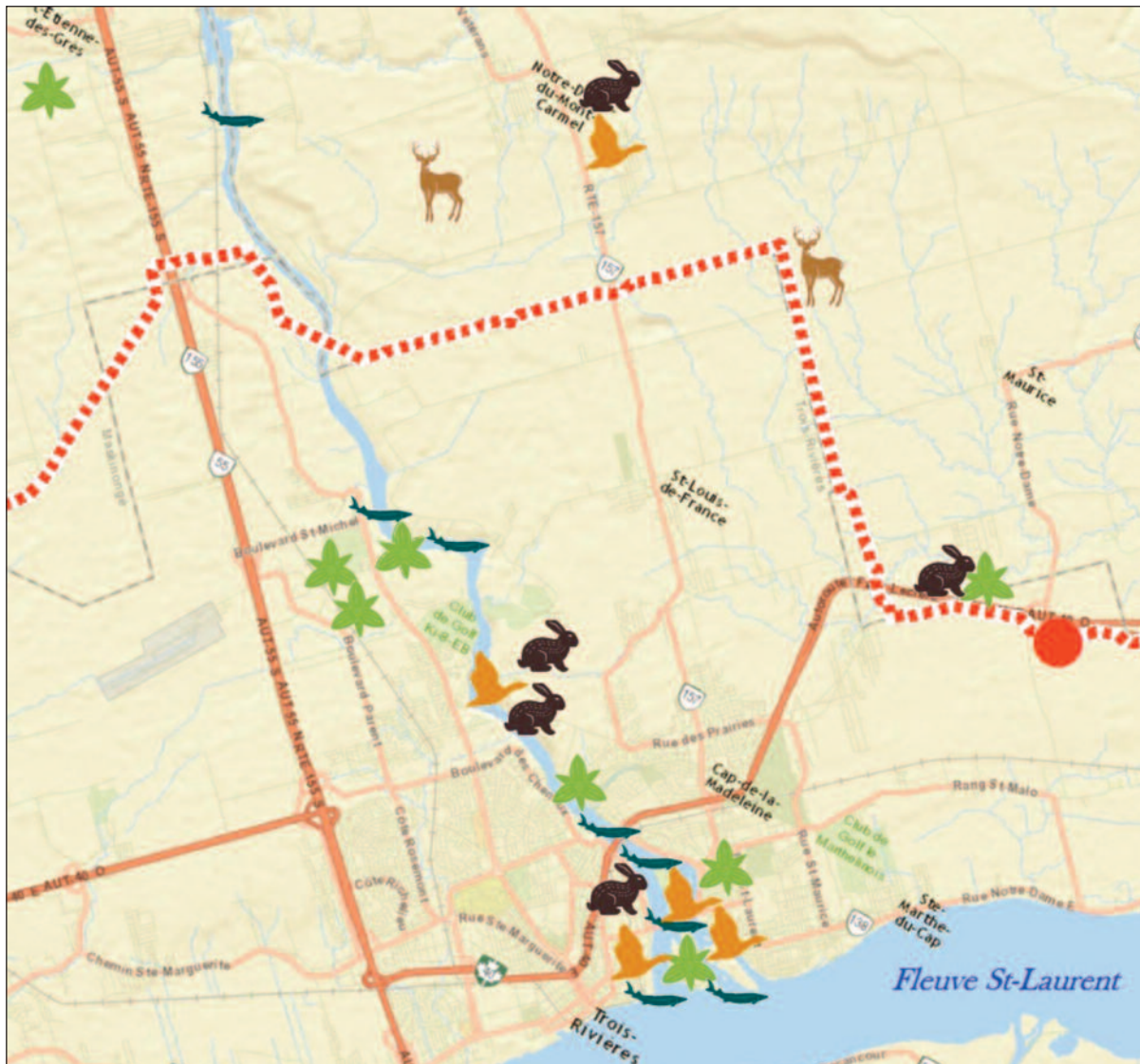
Mais cet oléoduc concerne-t-il les Abénakis? Le tracé prévu par TransCanada traverse le Ndakinna d'ouest en est sur environ 200 km. En effet, au départ sur la rive nord du fleuve, l'oléoduc longerait notamment le lac Saint-Pierre à environ 5 km et traverserait toutes les rivières s'y jetant. Puis, il croiserait le fleuve à Saint-Augustin-de-Desmaures près de Québec, pour ensuite suivre la rive sud, traversant notamment les rivières Chaudière et Etchemin, pour quitter le Ndakinna en se dirigeant vers le Nouveau-Brunswick. Ainsi, le projet pourrait avoir une incidence sur les droits ancestraux et les intérêts connexes des membres de la Nation, en particulier ceux de pêche et de chasse à la sauvagine, notamment au lac Saint-Pierre et sur le fleuve Saint-Laurent.

C'est pourquoi le Bureau du Ndakinna du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki réalise une évaluation des impacts que l'oléoduc risque d'avoir sur les droits ancestraux et intérêts connexes des membres de la Nation. Pour ce faire, nous avons besoin de connaître vos commentaires et préoccupations sur le projet, et ce, que vous soyez en faveur ou en défaveur. Notre travail est notamment de considérer toutes les opinions afin d'aider les élus de la Nation à prendre position de manière éclairée.

Dans les prochains mois, nous mettrons à votre disposition des opportunités pour transmettre des commentaires à l'équipe du Bureau du Ndakinna, en plus de la possibilité de le faire de manière confidentielle dès maintenant par téléphone, de vive voix, par écrit ou par courriel en contactant Hugo Mailhot Couture au Grand Conseil (hmcouture@gcnwa.com / 819 294-1686).

Si vous désirez avoir plus d'information sur le projet, sur l'importance du processus de consultation ou tout autre sujet relié, n'hésitez pas à nous contacter ou à venir discuter avec nous au Grand Conseil de la Nation Waban-Aki.

Les cartes présentent les résultats préliminaires de l'étude Ndakinna : Notre Territoire lors de laquelle une trentaine de pêcheurs, chasseurs, trappeurs et cueilleurs ont été rencontrés jusqu'à présent afin d'identifier notamment les endroits où ces derniers pratiquent ou ont pratiqué leurs activités traditionnelles sur le Ndakinna. Ces résultats préliminaires ont été croisés avec le tracé prévu de l'oléoduc Énergie Est dans le but de cibler des zones prioritaires en vue d'évaluer les impacts environnementaux, économiques et sociaux potentiels que pourraient engendrer le projet Énergie Est.



Détail de la carte du fleuve Saint-Laurent et de l'embouchure de la rivière Saint-Maurice. Cette carte présente également plusieurs sites fréquentés par les Abénakis pour leurs activités à des fins alimentaires, rituelles ou sociales. Le cerf de virginie représente la chasse au gros gibier, le lièvre celle au petit gibier, et l'oie celle à la sauvagine...



GRAND CONSEIL DE LA NATION
WABAN-AKI

Suzie O'Bomsawin, Directrice du Bureau du Ndakinna
Courriel : sobomsawin@gcnwa.com Téléphone : 819 294-1686
Site web : <https://gcnwa.com/bureau-du-ndakinna/>



(suite de la première page)

L'ère du numérique

Afin de donner accès aux musées québécois à de nouvelles technologies, le ministère de la Culture et des Communications a lancé récemment une proposition d'aide financière pour la création de contenus numériques innovants. Plusieurs institutions ont déposé des projets pour bénéficier de cette aide : 114 demandes ont été reçues par le Ministère, mais uniquement 35 projets ont été retenus, dont celui du Musée des Abénakis! Ainsi, au cours des prochaines semaines, nous développerons, conjointement avec des firmes externes, un projet qui permettra aux clientèles du Musée de vivre une expérience immersive unique qui prendra la forme d'une réalité augmentée ou virtuelle en mettant en vedette nos collections et les savoir-faire abénakis ancestraux. Vous serez informés des développements prochainement !

Campagne de dons majeurs

Depuis 2015, le Musée développe un programme de dons majeurs afin de trouver de nouvelles sources de revenus et tendre vers une autonomie financière. Ainsi, en s'adjoignant à des partenaires privés et à des fondations, le Musée développera des projets structurants tant au niveau éducatif, touristique que culturel, qui nous permettront de diversifier l'offre et la clientèle et par le fait même, d'augmenter nos revenus autonomes.

En effet, nous sommes fiers d'annoncer qu'Hydro-Québec devient notre premier partenaire majeur puisqu'il s'associe au Musée en nous accordant une commandite de 24 000 \$ qui permettra à plus de 500 élèves provenant de milieux défavorisés d'avoir accès gratuitement à des activités culturelles enrichissantes par le biais de notre programme éducatif. Grâce à ce don, les élèves de plus de quinze écoles auront ainsi l'opportunité d'enrichir leurs connaissances et de consolider les acquis développés à l'école en découvrant de manière active les modes de vie de la Première Nation des Abénakis en suivant le cycle des 13 lunes, qui composent une année dans la vision abénakise du monde.

Également, Bell a confirmé un partenariat financier de 5 000 \$ avec le Musée des Abénakis pour l'élaboration d'un forfait éducatif sur mesure. Grâce à cette commandite, des élèves de niveau secondaire de la région auront la chance de venir au Musée pour échanger et discuter avec des jeunes de leur âge, issus de différentes communautés autochtones sur divers sujets actuels. Le but d'un tel exercice est d'aller au-delà des stéréotypes véhiculés de nos jours et ainsi d'établir un dialogue viable et constructif entre autochtones et allochtones. Nous confirmerons d'autres partenaires majeurs au cours des prochains mois.

Mise à niveau de l'exposition permanente

Grâce à un don de 35 000 \$ provenant du Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada (Fiducie FIC) reçu le mois dernier, nous aurons la possibilité d'actualiser l'exposition permanente Wôbanaki : le peuple du soleil levant, qui a été inaugurée il y a déjà 10 ans. Certaines reproductions d'objets qui se retrouvent dans la salle d'exposition seront échangées par des objets authentiques provenant de nos collections. De plus, nous profiterons de ce don pour remplacer l'équipement technologique désuet du multimédia par une technologie beaucoup plus actuelle, mais ne vous inquiétez pas, la projection de la légende de la création du monde sera conservée!

Expositions à voir

L'été arrive à grands pas et nous avons plusieurs belles expositions à vous présenter. N'hésitez donc pas à venir voir ces expositions et n'oubliez pas que l'admission au Musée est gratuite pour tous les membres inscrits aux bandes d'Odanak et de Wôlinak!

Entre autres, nous aurons l'honneur d'accueillir, de juin à octobre, la toute première exposition solo de l'artiste au graphite Joyce Panadis. Ses œuvres,

mais également son processus de création, des anecdotes et photos seront mises en valeur dans cette exposition. Puis, de juin à la mi-septembre, Régalia – Fierté autochtone sera présentée sur le site extérieur du Musée. Composée de 30 portraits de danseurs – hommes, femmes et enfants – issus de 14 nations différentes, l'exposition offre une rencontre authentique avec les Premières Nations. Elle propose de s'extraire de nos premières perceptions sur la tradition des Pow Wow pour en sonder les dimensions identitaires et contemporaines.

Profitez de votre venue au Musée pour voir ou revoir notre exposition rétrospective Kizi n8nninska kassigaden (jusqu'au 23 décembre) qui rappelle les 50 ans d'existence du Musée.

De plus, pour une seconde fois, la Société historique d'Odanak s'associe à la Société historique de la région de Pierreville pour présenter, dès l'automne 2016, une nouvelle exposition temporaire qui mettra en lumière la vie du lieutenant-gouverneur Paul Comtois, natif de Pierreville (St-Thomas).

Au plaisir de vous voir prochainement,

Vicky Desfossés-Bégin,
agente médiation et communications
Musée des Abénakis



Michelle Bélanger

Kwai,

C'est avec beaucoup de tristesse que je quitte la direction générale du Musée des Abénakis après près de sept ans. Je pars toutefois avec le sentiment du devoir accompli. Les nombreux projets réalisés ainsi que les onze prix décernés au Musée au cours des dernières années confirment que les actions entreprises depuis 2009 ont porté fruit.

J'aimerais remercier sincèrement les employés du Musée des Abénakis, permanents et temporaires, avec qui j'ai eu l'immense plaisir de travailler. Votre dévouement, votre passion pour votre culture et votre professionnalisme

ont permis de relever de grands défis ainsi que de réaliser des projets structurants tant pour le Musée que pour la communauté d'Odanak. Vous occuperez toujours une place importante dans ma vie professionnelle et, surtout, dans mon cœur.

Membres du conseil d'administration: merci de votre confiance. Dès mes débuts, vous m'avez appuyé dans ma folie des grandeurs, dans mon désir de positionner le Musée des Abénakis non seulement sur la scène québécoise, mais aussi canadienne et internationale. À preuve, les invitations à prononcer des communications à Barcelone et au Mexique pour partager nos succès du projet archéologique Fort d'Odanak: le passé revisité. Merci de m'avoir permis de vivre ces beaux moments.

Chef Rick O'Bomsawin, conseillères, conseillers et employé(e)s du Conseil des Abénakis d'Odanak: votre collaboration et votre soutien financier envers le Musée des Abénakis confirment votre attachement pour votre institution culturelle. Je vous remercie sincèrement de votre appui et d'avoir cru en ma vision pour votre Musée.

Membre de la communauté abénakise d'Odanak: merci de votre accueil, de votre soutien. Dès mon arrivée en 2009, vous m'avez démontré l'importance de sauvegarder votre culture, votre patrimoine. Vous avez partagé avec moi vos inquiétudes et votre désir de faire connaître votre culture ainsi que vos attentes en matière d'expositions et d'activités culturelles. J'espère sincèrement que j'aurai répondu à vos demandes, jamais exigeantes, mais toujours légitimes.

Je quitte le cœur gros pour relever de nouveaux défis, mais avec un sourire aux lèvres. Je peux enfin dire mission accomplie! Je remets les clés de votre institution à un jeune membre de votre communauté habité par le feu sacré de la culture. Un jeune homme qui m'a démontré en peu de temps ses habiletés de gestion, son désir de réussir, curieux et créatif avec une maturité rarement rencontrée. Un Abénakis qui connaît très bien son histoire, sa culture et qui les partage avec fierté. Le guide-animateur géné et manquant d'assurance qu'il était il y a sept ans, m'a prouvé qu'il avait

tout pour relever le défi. Mathieu O'Bomsawin-Gauthier a l'étoffe d'un grand directeur général. Il aura besoin de votre appui, mais je suis persuadée que vous saurez l'accompagner tout comme vous l'avez fait avec moi.

En amont de votre rivière, je serai témoin, au cours des prochaines années, des accomplissements d'une formidable équipe dirigée d'une main de maître. Après tout, Sherbrooke et Odanak ne sont qu'à quelques kilomètres de vol d'oiseau. Je vous dis donc à très bientôt. Merci de votre amitié, de votre accueil digne de la Première Nation des Abénakis. Je n'ai pas fait l'unanimité; ce n'était pas le but. J'ai amené le Musée des Abénakis à un niveau supérieur; c'était là mon mandat. Mathieu poursuivra son ascension avec brio.

À très bientôt,Wli wni

Michelle Bélanger